






Certificat en toxicomanies : prévention et réadaptation

FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE

Sommaire et particularités

NUMÉRO	1-420-5-0
CYCLE	1 ^{er} cycle
TITRE OFFICIEL	Certificat en toxicomanies : prévention et réadaptation
TYPE	Certificat
CRÉDITS	30 crédits

-  Admission à l'automne, l'hiver et l'été
-  Capacité d'accueil non limitée
-  Temps plein
-  Temps partiel
-  Offert au campus de Montréal
-  Stages facultatifs
-  Certains cours sont offerts le soir, le samedi et le dimanche.
-  Certains cours sont offerts aux campus de Laval et de Longueuil
-  Le certificat offre des cours à distance, dont trois cours obligatoires. Les cours offerts à distance sont identifiés par la lettre « D » dans la structure du programme.

Dès le trimestre d'automne 2021, la demande d'admission devra être faite dans le programme Certificat d'intervention en dépendances

Personnes-ressources

INFORMATION SUR LE PROGRAMME

Ignace Olazabal 514 343-6090 ou 1 800 363-8876

txm-responsable@fep.umontreal.ca

TGDE FEP Toxicomanies 514 343-6090 ou 1 800 363-8876

txm-tgde@fep.umontreal.ca

INFORMATION SUR L'ADMISSION

Admission FEP 514 343-6090 ou 1 800 363-8876

info@fep.umontreal.ca

Présentation

Ce programme multidisciplinaire propose une formation de pointe qui permet de comprendre les composantes biologiques, psychologiques et sociales de la dépendance et d'acquérir des compétences spécifiques en intervention.

L'étudiant sera ainsi en mesure de mieux répondre aux problèmes liés aux diverses formes de dépendances et d'améliorer la qualité de ses interventions. De plus, il pourra acquérir des compétences particulières en prévention et en réadaptation.

Objectifs

Ce programme vise à permettre aux étudiants de développer des compétences pour intervenir, en conformité avec leur statut professionnel, dans le domaine de la prévention et de la réadaptation des toxicomanies. À la fin de sa formation, l'étudiant :

- Connaîtra les effets des substances psychotropes.
- Analysera les enjeux psychologiques et sociologiques de la prévention et de la réadaptation.
- Sera sensibilisé à l'étiologie, à la santé mentale et au traitement.
- Sera en mesure d'effectuer une entrevue d'accueil et d'évaluation préliminaire.
- Aura développé des habiletés de base reliées à l'animation de groupe et à l'intervention individuelle.
- Sera capable d'élaborer des activités de prévention.

Forces

- Les étudiants récipiendaires d'une bourse de la Faculté ont la possibilité d'effectuer un stage à l'étranger dans une structure d'accueil européenne.
- Ce certificat peut faire partie d'un des baccalauréats par cumul avec appellation suivants : le BACCAP en études du phénomène criminel ou le BACCAP en fondements et pratiques en sciences sociales et santé.

Conditions d'admissibilité

Pour être admissible, le candidat doit

- Base DEC
être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente au DEC.
- Base universitaire
avoir réussi 30 crédits de niveau universitaire dans un programme (mineure, majeure, certificat, baccalauréat).
- Si le candidat ne répond pas à l'une ou l'autre des bases d'admissibilité décrites ci-dessus, la Faculté pourra lui suggérer de suivre le programme Accès-FEP. La réussite de ce programme est une condition préalable à une admission au certificat.

Exigence de français à l'admission

Pour être admissible, tout candidat doit fournir la preuve d'un niveau de connaissance du français correspondant à celui exigé pour ce programme d'études. À cette fin, il doit :

- soit avoir réussi l'Épreuve uniforme de français langue et littérature, au collégial, du ministère de l'Éducation et Enseignement supérieur du Québec.
- soit avoir obtenu au minimum 605/990 au TFI ou B2 en compréhension orale et en compréhension écrite au TEF, TCF, DELF ou DALF (voir la liste détaillée des tests et diplômes acceptés) au cours des 24 mois précédant le début du trimestre d'études visé par la demande d'admission.

Remarques

- Dans ce programme, l'étudiant s'inscrit généralement à temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre). S'il s'inscrit à temps plein, il n'est pas assuré de pouvoir compléter son programme en un an.
- Le certificat offre des cours à distance identifiés par la lettre « D » dans la structure du programme. Pour un même cours, l'étudiant doit choisir entre le cours donné en salle et le cours à distance.
- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Cheminements d'études possibles

Certains de nos diplômés de ce programme d'études ont poursuivi leurs études dans les programmes suivants :

PROGRAMMES D'ÉTUDES	TYPE	CRÉDITS	NUMÉRO	PÉRIODE
Criminologie	Certificat de 1 ^{er} cycle	30 crédits	1-065-5-0	Soir
Intervention auprès des jeunes : fondements et pratiques	Certificat de 1 ^{er} cycle	30 crédits	1-373-5-0	Soir
Santé mentale : fondements et pratiques d'intervention	Certificat de 1 ^{er} cycle	30 crédits	1-482-5-0	Soir
Travail social - Campus Laval	Baccalauréat	90 crédits	1-250-1-5	Jour
Travail social - Campus Montréal	Baccalauréat	90 crédits	1-250-1-1	Jour
Victimologie	Certificat de 1 ^{er} cycle	30 crédits	1-252-5-2	Soir

ATTENTION : La réussite de ce programme ne constitue pas une garantie d'admission au(x) programme(s) ci-dessus. Consultez la page descriptive du programme d'études qui vous intéresse pour connaître les critères d'admissibilité.

Dates limites de dépôt des demandes d'admission

Assurez-vous de respecter ces périodes d'admission par trimestre avant le dépôt d'une demande.

Hiver

- **Hiver 2021:** Du 15 août 2020 au 18 novembre 2020

Été

- **Été 2021:** Du 1^{er} novembre 2020 au 1^{er} avril 2021

Structure du programme (1-420-5-0)

Version 04 (A04)

Le certificat comporte 30 crédits.

Légende: CR. : crédit, H. : horaire, J : jour, S : soir

SEGMENT 70

Les crédits du certificat sont répartis de la façon suivante : 18 crédits obligatoires et 12 crédits à option dont 9 à 12 crédits d'ateliers pratiques. L'étudiant doit suivre les cours obligatoires en début de programme, de préférence en commençant par les cours TXM 1441 et 1331.

Bloc 70A Notions fondamentales

Obligatoire - 18 crédits.

Cours TXM 1111, 1221 et 1331 - l'étudiant choisit le cours offert en classe ou le cours correspondant offert à distance, identifié par la lettre «D».

COURS	TITRE	CR.H.
TXM 1111D	Société, cultures, usage et dépendances	3.0
TXM 1221D	Psychopharmacologie des substances psychotropes	3.0
TXM 3530	Outils d'évaluation en dépendances	3.0S

Bloc 70B Pratiques en toxicomanie - Ateliers et stages

Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
TXM 3400	Élaboration d'un programme de prévention	3.0S	TXM 3520	Animation de groupe en dépendances	3.0
TXM 3500	Entretien motivationnel et autres approches	3.0S	TXM 3540	Intervention auprès des jeunes en dépendances	3.0J
TXM 3510	Intervention en réadaptation des dépendances	3.0J	TXM 3600	Stage en milieu d'intervention	6.0

Bloc 70C Problématiques associées

Option - Maximum 3 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
CRI 1511G	Délinquance et facteurs criminogènes	3.0S	SME 1050	Dynamique et développement de la personnalité	3.0S
CRI 3401G	Études du phénomène criminel	3.0J S	SME 3010	Intervention en situation de crise	3.0J
JES 2014Z	Intervention auprès du jeune suicidaire	3.0	SME 3035Z	Les troubles de la personnalité	3.0J
JES 2015Z	Le phénomène des gangs	3.0J	VIO 2009	Violence familiale et conjugale	3.0S
PSY 3012G	Méthodes et techniques d'entrevues	3.0J S	VIO 2009D	Violence familiale et conjugale	3.0S

Programmes d'études à explorer

D'autres candidats intéressés par ce programme ont aussi déposé une demande d'admission dans les programmes suivants :

PROGRAMMES D'ÉTUDES	TYPE	CRÉDITS	NUMÉRO	PÉRIODE
Criminologie	Certificat de 1 ^{er} cycle	30 crédits	1-065-5-0	Soir
Intervention auprès des jeunes : fondements et pratiques	Certificat de 1 ^{er} cycle	30 crédits	1-373-5-0	Soir
Santé mentale : fondements et pratiques d'intervention	Certificat de 1 ^{er} cycle	30 crédits	1-482-5-0	Soir
Travail social - Campus Montréal	Baccalauréat	90 crédits	1-250-1-1	Jour
Victimologie	Certificat de 1 ^{er} cycle	30 crédits	1-252-5-2	Soir

Règlement des études de 1^{er} cycle

Consulter les règlements des études de 1^{er} cycle : <http://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-des-etudes-de-premier-cycle/>

Règlement propre à ce programme d'études

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de trois crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

- L'étudiant doit suivre les cours obligatoires en début de programme, de préférence en commençant par les cours TXM1441 et 1331.
- L'étudiant peut substituer aux cours obligatoires TXM1111, TXM1221 et TXM1331 offerts en classe les cours correspondants offerts à distance sous les sigles et numéros TXM1111D, 1221D et 1331D.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international* (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Les cours imposés sont suivis hors programme.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au certificat en toxicomanies : prévention et réadaptation. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.